

Sujet : Circulaire mouvement

Date : Wed, 19 Dec 2018 16:31:41 +0100

"Chers camarades,

Vous avez pris connaissance de l'intention du DASEN d'organiser 2 groupes de travail le mardi 8 janvier 2019. Le groupe de travail CAPD, relatif à l'élaboration de la nouvelle circulaire temps partiel ne nous pose pas problème puisque c'est bien la prérogative de cette commission administrative paritaire.

En revanche, la tenue d'un groupe de travail CTSD (émanation du CTSD) pour discuter de l'élaboration de la circulaire mouvement nous pose problème à bien des égards. Comme vous le savez les objectifs de CAP 2022 prévoient la fusion des CT et des CAP. Nous connaissons votre attachement aux rôles et aux prérogatives des CAP menacées aujourd'hui de disparition pure et simple (ou uniquement réduites à un rôle de recours).

Nous avons rappelé au DASEN notre attachement à ces prérogatives, et à l'existence même des CAPD dans un courrier daté du 28 novembre dont je vous mets une copie en pièce jointe. Le gouvernement vient d'ailleurs de confirmer que les CAP n'auront bientôt plus leur mot à dire sur les mutations. En outre, rien n'impose, au DASEN de tenir un groupe de travail CTSD en lieu et place d'un groupe de travail CAPD pour l'élaboration de la circulaire mouvement. Cela créerait un précédent, qui n'existe pas encore ailleurs, et constituerait, à notre connaissance, un pas supplémentaire vers la disparition des CAP.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que nous nous adressions ensemble au DASEN pour refuser le glissement qui est en train de s'opérer. Pour notre part, nous n'accepterons pas cette disposition tout comme nous n'acceptons pas les orientations de CAP 2022. La circulaire mouvement doit être discutée en groupe de travail émanant de la CAPD. De plus, la CAPD d'installation ne s'est pas encore tenue, et à notre connaissance les membres des CTSD n'ont pas encore tous été désignés par leurs organisations.

Qu'en pensez-vous ?

A vous lire,

Stève Gaudin, pour le SNUDI-FO 53"